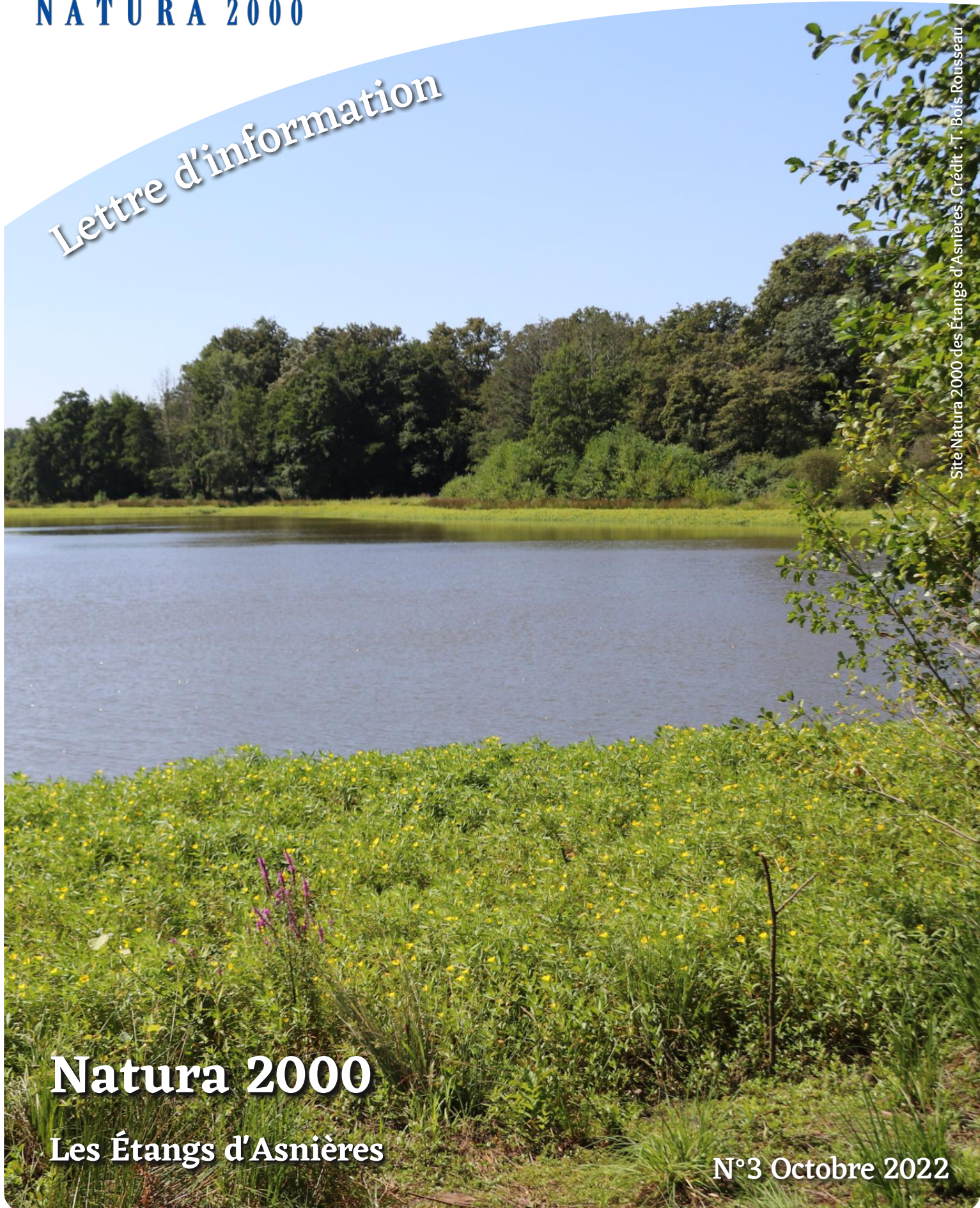




Lettre d'information



Site Natura 2000 des Étangs d'Asnières. Crédit : T. Bois-Rousseau

Natura 2000

Les Étangs d'Asnières

N°3 Octobre 2022

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.*

“

”

**La France compte 1 776 sites Natura 2000,
soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.**

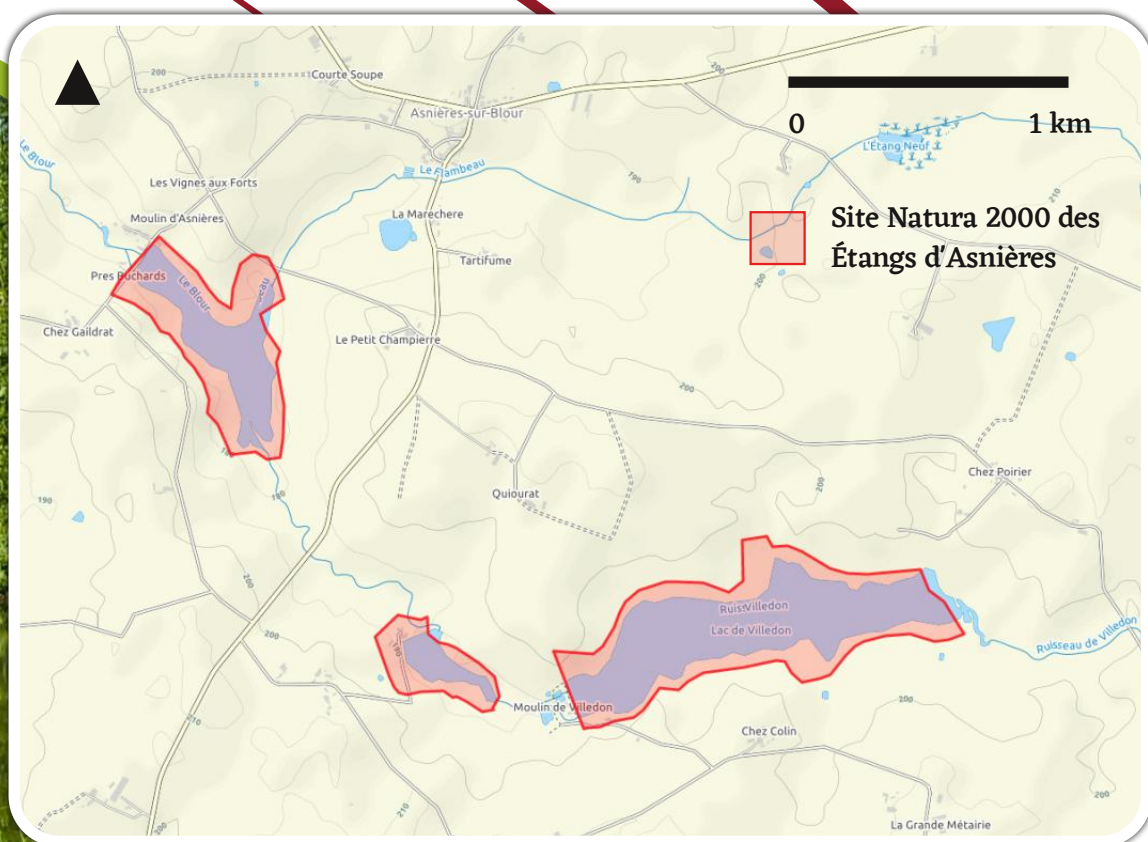
Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières (FR 5400464)

D'une superficie de 70 hectares, le site des Étangs d'Asnières est situé au sud du département de la Vienne (86) sur la commune d'Asnières-sur-Blour, en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16).

Il est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées : les étangs de Villedon, Écluseaux et Moulin d'Asnières. Ces pièces d'eau se succèdent et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le document d'objectifs (DOCOB).

En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 fin 2019.



Zoom sur les actions Natura 2000

Les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, peut signer un contrat Natura 2000.

Conditions d'engagement ?

Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB** ainsi que la nature et les modalités de versement des aides. Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associées aux actions.

Deux types de contrats

Il existe deux types de contrats Natura 2000 selon si les mesures sont mises en place en milieu agricole (hors SAU***) ou « ni agricole ni forestier ».

- ➔ **Exemples de mesures en parcelles agricoles (hors SAU) :** limitation ou absence totale de fertilisation sur les prairies, implantation de surfaces en herbes participant au maintien de la bonne qualité de l'eau, amélioration des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune, maintien du réseau de haies, etc.
- ➔ **Exemples de mesures en milieu ni agricole ni forestier :** amélioration de l'hydraulique des étangs, amélioration des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune, entretien extensif des mégaphorbiaies, lutte active contre la Jussie, maintien du réseau de haies, etc.

*espèce d'intérêt communautaire désignée dans la Directive Habitat Faune Flore et permettant la désignation d'un site comme Natura 2000.

** DOCOB : Document d'objectif associé au site Natura 2000. À consulter sur <http://etangs-asnieres.n2000.fr/docob-et-charte>

***SAU : Surface Agricole Utile.

Inventaire des escargots



Vertigo moulinsiana. Crédit : E. Brugel

À partir de septembre 2022, des inventaires seront menés sur trente sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine (dont le site des Étangs d'Asnières) pour rechercher deux petits escargots : *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*. L'objectif de ce projet est de rechercher de nouvelles stations de ces deux espèces d'intérêt communautaire.

Suivi des mares MAEc



Crédit : S. Bégoïn

En 2022, des inventaires ont été menés sur dix mares contractualisées en MAEc. L'objectif est d'établir une comparaison entre l'état des lieux réalisé au moment de la contractualisation et aujourd'hui. Les amphibiens et la flore ont été inventoriés. Concernant les amphibiens, six espèces protégées en France ont été recensées : la Grenouille agile, la Grenouille rieuse, la Rainette verte, le Crapaud épineux, le Triton palmé et le Triton marbré. Concernant la flore, 48 espèces ont été recensées dont six espèces patrimoniales.

Sensibilisation du public



Grand Capricorne. Crédit : S. Ducept

Le 31 août, une animation sur le thème de la biodiversité et du bocage a été proposée par Vienne Nature sur la commune de Luchapt. La vingtaine de personnes présentes ont pu admirer les spectaculaires cavités du Grand Capricorne (insecte d'intérêt communautaire, présent sur le site des Étangs d'Asnières), rechercher au filet d'autres insectes et araignées et comprendre le déplacement des fruits et graines du lierre grimpant. L'infotruck de l'Office de tourisme de Montmorillon est également venu rencontrer les participants et communiquer sur les animations du secteur.

Suivi des populations de Marsilée



Marsilée à quatre feuilles. Crédit : S. Bégoïn

La Marsilée à quatre feuilles est connue des étangs d'Asnières depuis 1888. Sa présence, entre autre, a permis la désignation des étangs en 2007 en site Natura 2000. Sur l'étang de Villedon, la dernière observation de l'espèce date de 1984. Sur l'étang des Écluseaux, l'espèce n'a pas été revue depuis 2013. La Marsilée n'a donc été revue aujourd'hui que sur l'Étang du Moulin d'Asnières avec l'observation de 100 frondes en 2022. Ces résultats sont à interpréter avec prudence, car la Marsilée est une espèce à éclipses et peut disparaître quand les conditions lui sont défavorables. Les facteurs de cette régression sont multiples : envasement, pisciculture intensive et envahissement de la Jussie à grandes fleurs.

Deux insectes phares sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières

Les coléoptères font partie du plus vaste groupe d'insectes au monde. Il comprend les coccinelles, scarabées, carabes, hannetons...

Parmi eux, le **Grand Capricorne** *Cerambyx cerdo*, protégé au niveau national et européen, a été observé sur le site des Étangs d'Asnières dans certaines haies qui ceinturent les champs autour de l'étang de Villedon. Crépusculaire et nocturne, le Grand Capricorne se développe surtout sur les chênes, lorsque ceux-ci sont dépérissants. On détecte facilement sa présence par l'observation des galeries (de forme large et sinueuse) que laissent ses larves dans le bois dont elle se nourrit.

Le **Lucane cerf-volant** *Lucanus cervus* est quant à lui le plus grand coléoptère d'Europe. Sa taille varie d'environ 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Très caractéristique, cet insecte brun-noir est pourvu chez le mâle de mandibules rappelant les bois d'un cerf. Sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières, cette espèce a été observée proche de l'étang du Moulin d'Asnières près de petits bosquets ou de haies de grands arbres (Chêne, Frêne et Saule).

Les larves et adultes de ces deux espèces sont dites « saproxylophages », c'est-à-dire qu'ils sont consommateurs de bois mort. La participation de ces espèces dans la dégradation du bois et dans sa reconversion en matière organique fait que le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant possèdent un rôle d'une grande utilité écologique.

Pourtant leurs populations déclinent notamment en raison de la sylviculture moderne (plantation de conifères, « nettoyage » systématique des forêts par l'enlèvement des vieux arbres et bois morts) réduisant ainsi leurs habitats et ressources alimentaires.

La conservation des haies matures, le maintien des arbres morts sur pied ou au sol, stopper les plantations de conifères et favoriser la plantation d'espèces de feuillus (Chêne, Saule, Orme champêtre) sont des mesures qui peuvent favoriser le maintien de ces espèces.

Ces dernières profiteront aussi à un large éventail d'espèces qui pourront bénéficier des haies de grands chênes. Les oiseaux, les mammifères ou encore les insectes sont susceptibles d'être favorisés et/ou maintenus par ces actions de gestion.



Grand Capricorne. Crédit : S. Ducept

Des espèces exotiques envahissantes sur les étangs

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières on retrouve notamment la Jussie à grandes fleurs, le Ragondin et l'Écrevisse de Louisiane.

La **Jussie à grandes fleurs** *Ludwigia grandiflora*, est une espèce végétale originaire d'Amérique du Sud, ayant été utilisée en aquarium d'eau douce. Elle a colonisé nombreux étangs et cours d'eau de France et d'Europe. Elle se reconnaît par sa floraison spectaculaire d'un jaune vif. Elle se développe en milieu aquatique, mais aussi terrestre et peut se disséminer par fragmentation. Ainsi, il faut être très vigilant lors de la gestion de cette espèce pour ne pas laisser sur place ou dans l'eau des fragments de Jussie au risque de favoriser son implantation à un autre endroit.



Ragondin. Crédit : M. Bramard

Le **Ragondin** *Myocastor coypus* est une espèce de mammifère originaire d'Amérique du Sud, ayant été élevé pour la fourrure puis relâché ou échappés des élevages. Il colonise les milieux riches en végétation aquatique (Carex, roseaux...) dans les eaux calmes ou stagnantes (étangs et marais). Il se différencie des autres espèces de mammifères semi-aquatiques par sa grande taille (50 cm), de longues moustaches et menton blancs, des incisives orange, une fourrure brun foncé et une longue queue conique. Attention, le Ragondin peut être particulièrement confondu avec le Castor d'Europe, une espèce protégée, qui est de plus grande taille et qui présente une queue plate. Soyez donc vigilant en cas de campagne de piégeage.



Écrevisse de Louisiane
Crédit : M. Gailledrat

L'**Écrevisse de Louisiane** *Procambarus clarkii* est une espèce de crustacé d'eau douce originaire des États-Unis et du nord du Mexique ayant été acclimatée volontairement pour la consommation humaine dans les plans d'eau et pisciculture. Elle se reconnaît à son thorax rugueux, présentant une coloration allant du rouge au violet, à ses pinces d'aspect granuleux et couvertes de taches rougeâtres.

Comme le Ragondin, elle fragilise les berges des plans d'eau et des cours d'eau en creusant des terriers, elle détériore la qualité de l'eau en augmentant sa turbidité (conception de terriers et consommation de végétation aquatique), entre en compétition pour les ressources alimentaires avec les écrevisses indigènes, etc.

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Vienne nature

Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000 des Étangs d'Asnières :
etangs-asnieres.n2000.fr

Le site internet du programme Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr



Marsilée à quatre feuilles. Crédit : S. Bégoïn



UNION EUROPÉENNE



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*